

COMMUNE DE MONTCEAUX

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 20 mars 2026 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CHMARA Patricia, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.
Nombre de Conseillers présents : 15	
Nombre de Conseillers votants : 15	
Pouvoir : 0	
Date de la convocation : 16.03.2026	
	<u>Excusé</u> :
	<u>Absent</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : CURTIL Marie-France

Monsieur le Maire sortant fait l'appel des conseillers municipaux. Les 15 conseillers municipaux ont répondu présent à l'appel. Il les a déclarés installés dans leurs fonctions et à passer la présidence au doyen d'âge.

Le doyen d'âge, Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, a vérifié que le quorum était atteint et a fait procéder à l'élection du maire.

2026-07 Délibération élection du maire

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, a procédé à l'élection du maire.

Monsieur MARTIN Dominique a été proclamé maire au premier tour de scrutin (13 voix) et a été immédiatement installé.

Une fois le maire élu, Monsieur MARTIN Dominique a assuré la présidence du Conseil Municipal. Il a procédé à la détermination de nombre d'adjoint et à leur élection et aux autres points de l'ordre du jour.

2026-08 Délibération fixant le nombre des adjoints

Vu les articles L.2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire, nouvellement élu, fait part au Conseil Municipal que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois Adjoints.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le nombre des Adjoints au Maire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- FIXE à TROIS, le nombre d'Adjoints au Maire de la commune de Montceaux.

2026-09 Délibération élection des adjoints

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection des adjoints au maire.
Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Monsieur ROUSSET Alexandre (tête de liste), Madame CURTIL Marie-France et Monsieur GARNIER Christophe, ont été proclamés adjoints au premier tour de scrutin (13 voix) et immédiatement installés :

- ✓ 1^{er} adjoint : ROUSSET Alexandre
- ✓ 2^{ème} adjoint : CURTIL Marie-France
- ✓ 3^{ème} adjoint : GARNIER Christophe

Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.
Une copie de la charte est remise à chaque conseiller municipal.

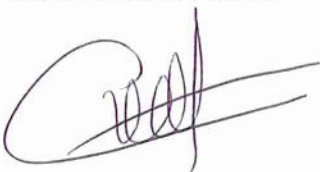
Questions diverses

- ✓ Monsieur NIERGOT Michel demande si une passation des consignes est prévue à la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal.
Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude répond par la négative.
Madame CHMARA Patricia répond que ce n'est pas une obligation et que les nouveaux élus doivent se référer au secrétariat de mairie.
Madame ANNEQUIN Christel et Monsieur ROUSSET Alexandre regrettent vivement cette position.
- ✓ Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 30 mars 2026 à 20h30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Dominique MARTIN, déclare la réunion close. La séance est levée à vingt heures et cinquante et une minutes.

Le secrétaire de séance,

CURTIL Marie-France



Le Maire,

MARTIN Dominique

